

République Française

Département de l'Aube



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 JUILLET 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	18	18 +4

Date de convocation
11 juillet 2024

Date d'affichage
11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Robert **BESANÇON**, Marie-Laure **HRVOJ**, Pascal **GENET**, Laurence **FOURNIER**, Marcel **CHRISTEL**, Géraldine **PÉRÉE**, Liliane **VOYARD**, Denis **PHILIPPE**, Valérie **PELLERIN**, Annie **SALAMI**, Laurent **JÉROME**, Urbain **VELUT**, Véronique **STOLTZ**, Sophie **MENZIN**, Bruno **LÉOTIER**, Julien **SEYSSEL** et Monique **SIMON**.

Représentées : Christine **ROBILLARD** représentée par Julien **SEYSSEL**, Jean-Yves **BRUNEAU** représenté par Marie-Laure **HRVOJ**, Anne-Josèphe **CHARLOT** représentée par Valérie **PELLERIN**, Vincent **BLANCHOT** représenté par Robert **BESANÇON**.

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Suppressions d'emplois

N° de délibération : 20240745

Monsieur le maire expose que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, il convient de supprimer les postes suivants :

EMPLOIS	TEMPS TRAVAIL	DE	GRADE CONCERNE	MOTIF DE LA SUPPRESSION
Assistante des finances	Temps complet		Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Poste vacant suite avancement de grade
Agent d'accueil et d'état civil	Temps complet		Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Poste vacant suite départ mutation
Directrice générale des services	Temps complet		Attaché	Poste vacant – aucun besoin

Responsable médiathèque	Temps complet	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	Poste vacant suite départ en retraite
ATSEM	Temps complet : 30h non	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	Poste vacant suite création poste à temps complet
Policier municipal	Temps complet	Brigadier-chef principal	Poste vacant suite à départ pour détachement

Ces suppressions sont soumises à l'avis préalable du comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans ses séances du 18/04/2024 et 20/06/2024.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la suppression des emplois concernés.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu les avis du comité social territorial rendus le 18/04/2024 et le 20/06/2024

Le conseil après en avoir délibéré :

SUPPRIME les postes suivants :

EMPLOIS	TEMPS DE TRAVAIL	GRADE CONCERNE
Assistante des finances	Temps complet	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Agent d'accueil et d'état civil	Temps complet	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Directrice générale des services	Temps complet	Attaché
Responsable médiathèque	Temps complet	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe
ATSEM	Temps non complet : 30h	ATSEM principal 2 ^{ème} classe
Policier municipal	Temps complet	Brigadier-chef principal

DIT que le tableau des emplois est mis à jour.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
18	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

